Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212202956-20260707-DELIB_2026_21-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE DE
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHÉ

Saint Gilles Vieux Marché
Village fleuri

**Nombre de membres en exercice : 11**
**Nombre de membres votants : 10**
**Date de convocation : 30/06/2026**
**Date d'affichage : 30/06/2026**

**N° 2026-21**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
# SEANCE DU 7 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six le sept juillet, légalement convoqué, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune, sous la présidence de M. Laurent BERTHO, Maire.

**Présents :** M BERTHO Laurent, M. JAGLIN Jean-Pierre, Mme DE VILLARTAY Sabine, M LE DUAULT Patrick, Mme MACÉ Marie-France, Mme LE GOFF Françoise, M. LE FLOCH Thierry, Mme ROBINEAU Lucie, M. LABBÉ Marc-Antoine

**Absent : M. JAGLIN Cyrille**
**Secrétaire : Madame Françoise LE GOFF**

**2026-21**

**Objet : Vente terrain lieu-dit GARENNE AUX LOUETTES à M. et Madame BERTHO Loïc**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de cession d'une route communale au lieu-dit « La Garenne aux Louettes, section ZL n° 49 d'une superficie environ 100 m² (sous réserve du bornage qui sera réalisé prochainement par le cabinet ROUX JANKOWSKI à Carhaix).
Monsieur et Madame BERTHO Loïc souhaite se porter acquéreur de cette parcelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De valider la cession d'une route communale au lieu dit « La Garenne aux Louettes » d'une superficie d'environ 100 m² au prix de 1.00 € /m².
- De désigner Me Louis Hubert de VILLARTAY, de l'office notarial NOTALEX NOTAIRES de Saint-Brieuc, comme étant le notaire chargé de la vente de la parcelle ZL n°49.
- De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Gilles-Vieux-Marché, le 7 juillet 2026

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,
Françoise LE GOFF

Le Maire,
Laurent BERTHO

MAIRIE DE St-GILLES VIEUX MARCHE 22 (Côtes-d'Armor)